

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2024**  
la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant devant le  
Collège du Centre

**Au Conseil communal**  
**De et A**  
**1008 Prilly**

Prilly, le 18 novembre 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Composition et fonctionnement de la commission**

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n°22-2024 s'est réunie à Castelmont, le jeudi 14 novembre 2024, de 18h35 à 19h25, dans la composition suivante :

Christian BARBEY, PLR  
Hugo CHAPUISAT, PSIG  
Patrizia CLIVAZ LUCHEZ, PSIG  
Monika DEILLON, UDC  
Guillaume DESPONDS, VER  
Sébastien BARBEY, VER, Président  
Lumia Claramunt, PLR, Rapportrice

La Municipalité est représentée par Monsieur Ishan Kurt.

**2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la Municipalité**

M. le Municipal Ishan Kurt rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Tout d'abord, il souligne la tendance actuelle, tant au niveau local que cantonal et international, de multiplier les actions symboliques pour renforcer la prise de conscience sur les questions d'égalité sociale et de genre. Cette dynamique se manifeste par diverses initiatives, qui témoignent d'un engagement fort et constant des populations pour une égalité accrue dans tous les domaines de la société. Ces actions, bien que symboliques, jouent un rôle central en démontrant un engagement collectif vers des changements de fond.

Il est essentiel de rappeler qu'au cours de l'histoire, de nombreuses femmes se sont engagées dans ce combat pour l'égalité. Un exemple marquant et particulièrement pertinent pour notre démarche est celui de Catherine Colomb, une femme dont les écrits et le parcours dans le domaine de la littérature témoignent d'un engagement profond et

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2024**  
la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant devant le  
Collège du Centre

constant. En réponse à ce postulat, nous avons décidé de donner son nom à l'espace situé devant le Collège du Centre.

Cette décision s'inscrit dans un désir de rendre hommage à sa contribution et de reconnaître l'impact de son travail au service des valeurs d'égalité et de diversité.

Dans le cadre de notre réflexion, nous avons également examiné les démarches entreprises par d'autres villes. Ce travail de comparaison nous a permis de constater que de telles initiatives ne sont pas uniques à notre région. Plusieurs villes adoptent des démarches similaires pour honorer les femmes qui ont marqué l'histoire et pour combler les déséquilibres de représentation dans les espaces publics.

Enfin, il est pertinent de souligner qu'actuellement, aucun espace public de notre commune ne porte un nom féminin. Cette initiative de dénommer l'espace devant le Collège du Centre en hommage à Catherine Colomb constitue une première étape symbolique, mais essentielle, vers une meilleure représentation de la diversité de notre société et un engagement renouvelé en faveur de l'égalité.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

*La place s'est-elle toujours appelée place du collège centre ?*

Oui

*Est-ce qu'il y a des gens qui ont une adresse place du collège centre, auquel cas les gens devront faire des démarches pour changer leurs adresse ?*

Oui, quelques adresses devront être renommées.

Monsieur Kurt se renseignera auprès du service de l'urbanisme quant à la procédure à appliquer et nous transmettra cette réponse lors du conseil communal du 2 décembre.

*Il existe plusieurs quartiers qui se contruisent ou vont se construire. Est-ce que la commune prévoit de profiter des nouveaux quartier pour proposer des noms de quartier avec des figures féminines ?*

La Municipalité reconnaît que cette proposition est une bonne idée et se réjouit de pouvoir nommer les futurs places ou quartier en construction.

*Y a-t-il des frais à prévoir ?*

Non aucun complément budgétaire n'est à prévoir. Les seuls frais à prévoir concerneront la réalisation et l'installation de la plaquette ainsi que l'organisation d'un petit apéritif. Ces deux montants seront pris directement dans le budget de la culture et cohésion sociale.

*Le fait de nommer cette place n'engendrera pas de frais supplémentaire pour des frais des cadastres ?*

Non, il y a un plan à un niveau cantonale. Il faudra avertir le canton qui s'en chargera. A noter que l'actualisation des données des cadastres prend plusieurs mois.

*Pour ne pas déstabiliser les personnes âgées, n'est-il pas préférable de renommer un futur quartier par le nom d'une figure féminine plutôt qu'une place que tout le monde connaît et à l'habitude de nommer collège centre ?*

Les gens s'y habitueront et l'assimileront progressivement.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2024**  
la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant devant le  
Collège du Centre

*Est-on sûr que la commune ne prend aucun risque en renommant la place en Catherine Colomb ? Le terme risque correspond aux potentielles polémiques.*

Oui nous avons vérifié, nous ne prenons aucun risque.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

### **3. Délibérations et amendements**

Un.e commissaire relève que cette démarche peut être perçue comme un effet de mode. Par ailleurs, selon le site officiel du Collège (geovd.ch), cet espace est déjà dénommé "Place du Collège". Selon ce.tte commissaire, renommer cette place entraînerait donc des frais supplémentaires.

Un.e commissaire estime que l'idée de nommer un espace en hommage à Catherine Colomb est intéressante et se montre favorable à l'initiative. Cependant, une réserve quant à renommer une place déjà connue sous le nom de "Place du Collège Centre" est émise. Ce.tte commissaire propose que le nom de Catherine Colomb soit plutôt attribué à un espace dans un nouveau quartier ou une nouvelle zone de la ville.

Un.e commissaire se réfère aux propos du Municipal selon lesquels la place ne porte pas de nom officiel.

Un.e commissaire rétorque que bien que la place n'ait pas de nom officiel, elle est communément appelée "Place du Collège Centre" par les habitants. En se mettant à la place des personnes âgées, il.elle considère que ces dernières risquent d'être déconcertées par ce changement, ce qui pourrait engendrer une certaine gêne pour, principalement pour les personnes âgées.

Un.e commissaire rebondit en relevant l'importance de l'égalité. Ce.tte commissaire explique que nommer un espace avec un nom féminin ou masculin doit être équilibré. Dans le cas de ce préavis, puisqu'il s'agit d'une place située face à un collège, ce sont les enfants et les jeunes qui devront s'approprier ce nom, et non les personnes âgées.

Un.e commissaire évoque l'exemple de la "Place du Centre" à Lausanne, qui a également changé de nom, mais reste familièrement appelée par son ancien nom. Il.elle précise que le problème n'est pas le fait que ce soit le nom d'une femme, mais le changement de nom en lui-même. Un nom tel que "Place de l'Éducation" aurait aussi pu être envisagé.

Un.e commissaire met en garde contre la possible fracture que cela pourrait créer entre les jeunes et les seniors de la ville.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2024**  
la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant devant le  
Collège du Centre

Un.e autre commissaire réagit en rappelant que la fracture générationnelle la plus importante provient de la technologie numérique, et que les jeunes ont souvent un rôle d'enseignant envers les générations plus âgées. En vieillissant, chacun doit accepter de céder la place aux générations suivantes, dans une dynamique d'évolution.

Un.e commissaire estime que c'est le bon moment pour donner un nom à cet espace, d'autant plus qu'il a récemment été réaménagé. Il.elle regrette néanmoins qu'il ne soit pas suffisamment végétalisé. Le fait de nommer la place en hommage à une femme représente une avancée symbolique forte.

Un.e commissaire exprime sa satisfaction à l'idée de voir une place nommée en hommage à une femme.

Un.e commissaire conclut en affirmant n'avoir aucune gêne à ce que la place porte le nom d'une romancière de Prilly. En effet, renommer un espace en l'honneur d'une personne peut susciter des débats et des discussions. Selon ce.tte commissaire, si le changement dérange, c'est qu'il remplit sa fonction.

#### **4. Vote final**

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour et 1 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h25.

#### **5. Conclusions**

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n°22-2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat 01-2024 et de le classer

#### **Au nom de la commission :**

Sébastien Barbey, Président      Lumia Claramunt, rapportrice